



Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Syndicat Intercommunal
à Vocation Unique
« Murs Mitoyens du Cambrésis »
11, rue Léon Gambetta
BP 10049
59541 CAUDRY Cedex

Références : SPRS5/LD/CP/N°URB 24.1618
Affaire suivie par : **Commandant Ludovic DELECOURT**
☎ : 03.27.08.61.03 / 06.72.94.80.66
Courriel : ludovic.delecourt@sdis59.fr

Lille, le **18 DEC. 2024**

Objet : Avis relatif au permis de construire PC n° 059 206 24 O0007
Date de dépôt en mairie : 25/10/2024
Date d'arrivée au SDIS : 15/11/2024 (PLAT'AU)

COMMUNE : **ESCAUDOEUVRES (59161)**
Adresse : 99, rue d'Erre, lieu-dit la Sucrierie
Demandeur : AGRISTO représenté par M. Sylvain BOURDON
Coordonnées : Même adresse

J'ai l'honneur de vous retourner l'avis relatif à l'affaire reprise en objet, qui porte uniquement sur l'accessibilité des secours et la Défense Extérieure Contre l'Incendie, conformément à la Note du 03/07/2015 relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (NOR INTE1512746J).

1/ DESCRIPTION

1-1 Généralités

Le projet intéresse la fabrication d'une usine de transformation de pommes de terre en produits frits surgelés.

Cette usine sera édifiée sur une partie de l'ancienne sucrerie TEREOS qui est actuellement déconstruite et dépolluée.

Elle a pour activité la production de frites surgelées et autres produits du même type tels que les pommes dauphines, pommes duchesse, galettes de pommes de terre....

La production finale envisagée sera de 300 000 tonnes de produits par an avec un début de production en 2027 de 150 000 tonnes par an.

Le processus industriel est de type marche en avant et la configuration de l'usine est basée sur ce modèle d'organisation.

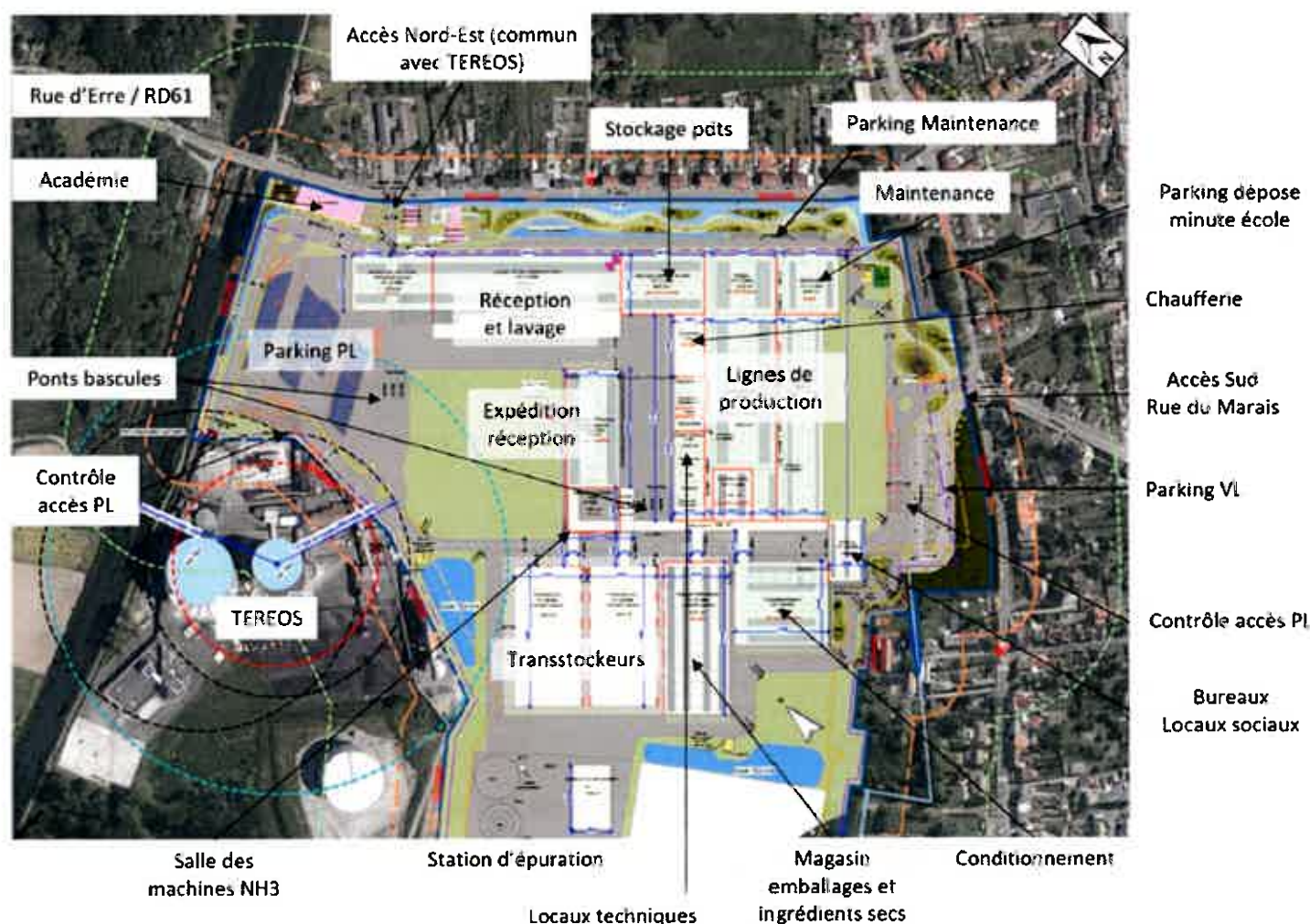


Figure 2 : Organisation globale du site

A noter que ce projet a fait l'objet d'une instruction au titre des ICPE en date du 12/12/2024 avec un avis favorable au projet et aux demandes d'aménagement.

Le projet sera édifié en agglomération, mais également en mitoyenneté avec le site TEREOS qui conserve une activité de stockage en silos et un accès commun avec AGRISTO.

Le procédé industriel qui sera mis en œuvre dans cette unité est identique à celui déjà existant sur le site AGRISTO de Wielsbeke, siège social de l'entreprise en Belgique. Seule la configuration de l'implantation est différente de par les contraintes du terrain et du volume de production.

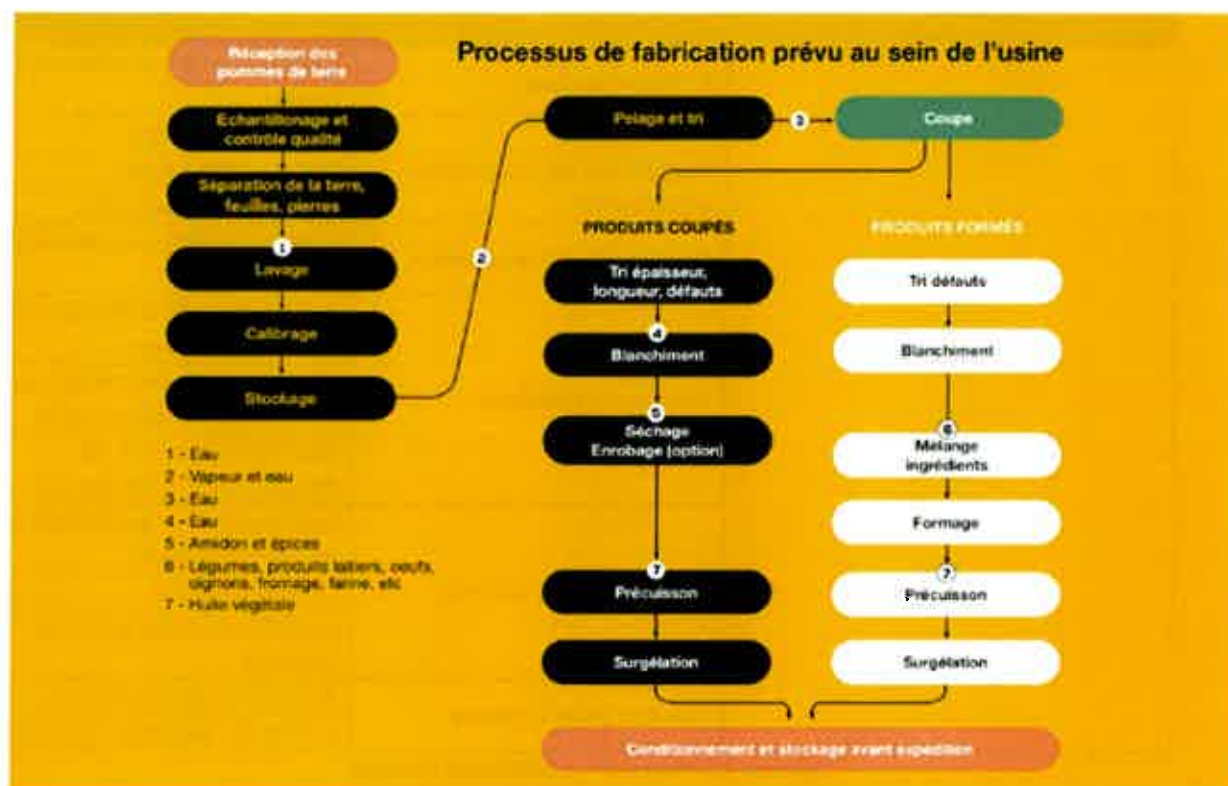


Figure 1 : Processus global de fabrication du site

Processus	Activités	Installations associées
Préparation des pommes de terre	Réception	Auvent de réception
	Lavage	Bâtiment lavage
	Stockage	Magasin de stockage automatisé
Transformation des pommes de terre	Pelage	Bâtiment pelage avec 3 lignes
	Production de produits coupés	Bâtiment avec 1 ligne
	Production de produits formés	Bâtiment avec 2 lignes
Stockage et conditionnement	Stockage produits finis vrac et produits finis conditionnés	2 transstockeurs froid négatif
	Conditionnement	Bâtiment conditionnement avec 20 lignes
	Expéditions	Bâtiment expéditions
Utilités	Stockage ingrédients	Stockage d'huiles
		Stockage en chambre froide négative et positive, ou magasin sec avec les emballages
	Stockage emballages	1 magasin automatisé
	Energies	Locaux techniques électriques, dont locaux gestion installations photovoltaïques
		Chaudière
	Production de froid	Distribution de carburant
		Salle des machines NH3

Processus	Activités	Installations associées
	Production d'eau	2 Forages et local traitement d'eau
	Maintenance	Local maintenance
	Traitement des eaux usées industrielles	Station d'épuration
		Bassins de décantation
	Gestion des eaux pluviales	Bassins de tamponnement et de rétention
	Gestion des déchets	Bâtiment gestion des eaux et déchets de lavage
		Locaux techniques dédiés aux déchets de transformation
		Stockage des terres de décantation sur les bassins
	Installations de sécurité	Installation d'oxyréduction pour les transstockeurs
		Local sprinklers
		Local surpresseur poteaux incendie
	Gestion administrative	Bureaux et locaux sociaux
		Centre de formation (Académie)

Tableau 1 : Processus et bâtiments associés

Le demandeur a indiqué que le projet porte sur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Rubrique	Rayon d'affichage	Régime nomenclature des IC	Désignation de l'activité	Capacité réelle maximale
Nomenclature ICPE				
4735	3	A	La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Pour les récipients de capacité unitaire supérieure à 50kg a) Supérieure ou égale à 1,5t	Quantité susceptible d'être présente : 33 tonnes
3642	3	A	Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus : 3. Matières premières animales et végétales, aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés, avec une capacité de production, exprimée en tonnes de produits finis par jour : b) Supérieure à $[300 - (22,5 \times A)]$ dans tous les autres cas où « A » est la proportion de matière animale (en pourcentage de masse) dans la quantité entrant dans le calcul de la capacité de production de produits finis.	Capacité de production : 857 tonnes/jour
1510	3	A	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts.	Groupe IPD 1 Volume total de stockage : 978 714 m³ > 500 t Volume de matières : 237 779 m³
2910-A		E	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	37 MW > 20 MW
2921		E	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle, ou récupération de la chaleur par dispersion d'eau dans des fumées émises à l'atmosphère (installations de) : 1. Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle : a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW	> 3 000 kW 22 MW

Rubrique	Rayon d'affichage	Régime nomenclature des IC	Désignation de l'activité	Capacité réelle maximale
1630		NC	Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de). Le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure à 250 t 2. Supérieure à 100 t mais inférieure ou égale à 250 t	Utilisation / stockage de produit de nettoyage à base d'hydroxyde de sodium : 44,2 t maximum < 100 t
4310		NC	Gaz inflammables catégorie 1 et 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (scistes naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t 2. Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 10 t	Produits de maintenance : quantité stockée : 0,35 t < 1 t
4320		NC	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 150 t 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	Produits de maintenance : quantité stockée : 0,25 t < 15 t
4331		NC	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t	Produits de maintenance : quantité stockée : 45,95 t < 50 t
4441		NC	Liquides combustibles catégorie 1, 2 ou 3. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 50 t 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 50 t	Produits de process : quantité stockée inférieure à 1 t < 2 t
4510		NC	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	Produits de Scop (traitement de l'eau) : quantité stockée inférieure à 6 t < 20 t
4725		NC	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t	Oxygène en bouteilles pour la maintenance (soudure) 3 bouteilles contenant 16 kg d'oxygène soit 0,069 t < 2 t

1-2 Accessibilité des secours

Le projet est accessible par deux entrées, une située rue d'Erre, dite accès Nord qui sera commune avec la sucrerie TEREOS et qui sera l'entrée des PL sur le site.

La seconde depuis la rue du Marais, dite accès Sud, servira pour les entrées VL des personnels et visiteurs.

A l'intérieur du site, une voirie interne permettra de faire le tour des bâtiments et des voiries secondaires permettront d'accéder à l'ensemble des façades des bâtiments.

1-3 Défense Extérieure Contre l'Incendie

La DECI existante autour du projet est composée des Points d'Eau Incendie (PEI) suivants :

Type P.E.I	N°	Localisation du P.E.I	Statut du P.E.I	Distance en mètres*	Débit en m³/h	Volume utile en m³	Source de l'information Débit/Volume	Date du contrôle
Point d'aspiration	013	Rue du pont d'Erre Ramillies	Public	100		240		
Point d'aspiration	011	Rue du pont d'Erre Ramillies	Public	100		240		
Bouche incendie	013	Angle rue d'Erre / rue d'en bas	Public	200	105		NOREADE	06/12/24

* La distance est celle séparant le PEI du risque en utilisant un cheminement praticable par les sapeurs-pompiers

L'exploitant a fourni un calcul de DECI indiquant que le volume d'eau à mettre à disposition des sapeurs-pompiers doit être de 1 860 m³ utilisables en 2 heures (soit un débit de 930 m³/h). Néanmoins, en vertu de la réglementation des ICPE soumises à la rubrique 1510, le volume maximum retenu sera de 1 440 m³ soit un débit de 720 m³/h.

Document technique D9 - Défense extérieure contre l'incendie				
22-004 - Agristo - TK froid				
Critère	Coefficients additionnels	Coefficients retenus pour le calcul		Commentaires
Hauteur de stockage		Activité	Stockage	
Jusqu'à 3 m	0	0		Stockage à plus de 45 m
Jusqu'à 5 m	0,1			
Jusqu'à 12 m	0,2			
Jusqu'à 30 m	0,3			
Jusqu'à 40 m	0,7			
Au-delà de 40 m	0,8		0,8	
Type de construction				
Ossature stable au feu « R60	-0,1			Structure « R60
Ossature stable au feu « R30	0			
Ossature stable au feu « R0	0,1		0,1	
Matériaux aggraving				
Présence d'au moins 1 matériau	0,1		0,1	Panneaux sandwich
Types d'intervention internes				
Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1	-0,1	-0,1	Détection incendie Accueil 24h/24
Détection automatique incendie généralisée reportée 24h/24 7j/7 en surveillance ou du poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe avec des consignes d'appel	-0,1	-0,1	-0,1	
Service sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24	-0,3			
I coefficients		-0,2	0,8	
1+ I coefficients		0,6	1,6	Risque 2
Surface de référence en m²		0	5 816	
Qi = 30 x (S/500) x (1+Icoeff)		0	628	
Catégorie de risque				
Risque faible: Qex = Qi x 0,5				342
Risque 1: Q1 = Qi x 1		0		
Risque 2: Q2 = Qi x 1,5				
Risque 3: Q3 = Qi x 2				
Bâtiment sprinklé		Non	Non	Non sprinklé
Risque sprinklé : Q1, Q2 ou Q3 /2				
Débit requis Q en m³/h :		342	Limite à 720m³/h	
Débit retenu en m³/h :		720	Arrondi aux 30 m³ les plus proches	
Soit pour une durée de 2 h		1 440 m³		

Tableau 16 : Dimensionnement D9

Le dossier indique la réalisation d'un réseau incendie privé interne alimenté par une réserve de 2 000 m³ alimentant 2 aires avec pour chacune 2 poteaux de 150, une réserve aérienne de 240 m³ et un point d'aspiration au canal avec 2 aires de mise en aspiration.

2/ TEXTES APPLICABLES

- Article R111-5 du Code de l'Urbanisme.
- Code de l'Urbanisme (Art. R111-2).
- Code Général des Collectivités Territoriales (Défense Extérieure Contre l'Incendie, Art. R2225-3 et R2225-4).
- Code du Travail (Art. R4216-2 et R4216-25).
- Code de l'environnement.
- Arrêté du 27/02/20 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations classées du secteur de l'agroalimentaire relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3642, 3643 ou 3710 (pour lesquelles la charge polluante principale provient d'installations relevant des rubriques 3642 ou 3643) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté du 11/04/17 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.
- Arrêté du 16/07/97 relatif aux installations de réfrigération employant l'ammoniac comme fluide frigorigène soumises à autorisation au titre de la rubrique n°4735 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté du 14/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté du 03/08/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de rubrique 2910 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (applicable à compter du 20 décembre 2018).

3/ OBSERVATIONS

3-1 Relatives à l'accessibilité des secours

Au vu du dossier, l'accessibilité au site est satisfaisante.
La desserte intérieure est satisfaisante.

3-2 Relatives à la DECI

Le dossier intéressant une ICPE soumise à autorisation, la DECI a fait l'objet d'un avis du SDIS en date 12/12/2024 lors de l'instruction de la Demande d'Autorisation d'Exploiter une installation classée.

3-3 Autres dispositions

Il appartient au déclarant de respecter les textes réglementant la sécurité incendie en vigueur (Code du travail et Code de l'Environnement).

4/ PRESCRIPTIONS

Pour la mise en œuvre de ces prescriptions, le déclarant pourra se rapprocher du service Prévision territorialisé n°5, situé au Centre d'Incendie et de Secours de Douai – 53, rue Maurice FACON – 59 119 WAZIERS (03 27 08 61 08).

Dans le cadre de la procédure relative au respect de la législation des ICPE, des prescriptions seront émises modifiant ou complétant celles indiquées dans le présent rapport.

4-1 Relatives à l'accessibilité des secours

Le projet n'appelle pas d'observation de notre part, il devra se conformer aux exigences de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

4-2 Relatives à la DECI

Respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

4-3 Relatives au recensement opérationnel

Permettre, à l'achèvement des travaux, la mise à jour du recensement du risque par le SDIS.
Pour ce faire, prendre contact avec le service Prévision territorialisé n°5.

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Groupement Prévision,



Lieutenant-colonel Benoit MARTIN

Copie à :

- DREAL (Inspection des installations classées) : UD du Hainaut - Zone d'Activité de l'Aérodrome – BP 40137 – 59303 VALENCIENNES Cedex (ud-hainaut.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)